

020/ Forêt : vote du C.A. 2023 et du Compte de Gestion 2023

a) COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Section de fonctionnement :	Recettes :	142.607,45 €
	Dépenses :	149.036,08 €
	Résultat :	-6.428,63 €
- Section d'investissement :	Recettes :	94.474,52 €
	Dépenses :	21.493,00 €
	Résultat :	72.981,52 €

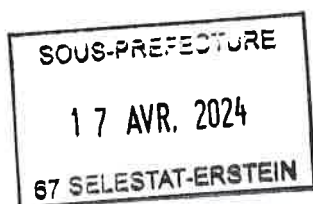
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents dont 2 procurations, hors la présence de Monsieur le Maire, approuve le Compte Administratif Forêt de l'exercice 2023 ainsi présenté.

b/ COMPTE DE GESTION 2023

Le Trésorier de Sélestat a établi le compte de gestion de l'exercice 2023 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la Commune au cours de l'exercice 2023. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par la Commune. Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de l'approuver.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents dont 2 procurations,
APPROUVE le Compte de Gestion 2023.**

Secrétaire de séance,
Fabienne BREITEL



**Certifié exécutoire
URBEIS, le 09 avril 2024
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

